partis pour Paris. Ces messieurs vont voir le ministre de l'intérieur. Je me demande quels secours ils peuvent attendre du gouvernement qui, s'il avait à intervenir au point de vue humanitaire (ce qui n'aura pas lieu), devrait d'abord considérer la position des ouvriers. Ces derniers manquent des choses de première nécessité. En outre, l'industrie roannaise n'est pas totalement compromise, comme on essayera sans doute de le démontrer. En effet, cinq usines dissidentes marchent à toute vapeur, et si quelque fabricant de l'Union venait à sombrer, il serait immédiatement remplacé. Donc, les patrons n'ont qu'une chose à faire, c'est de ne compter que sur eux-mêmes, de consentir à une entrevue avec les ouvriers et de reprendre bien vite le travail, sans quoi les autres usiniers vont s'agrandir.

Si, contre toute vraisemblance, le voyage à Paris des membres de l'Union avait pour but d'attirer l'attention du gouvernement sur la conduite de certains fonctionnaires, la démarche, loin d'apaiser les choses, les envenimerait, et le pays protesterait énergiquement. Mais espérons que cette démarche amènera la conciliation, quoique, je le répète, je ne vois pas ce que le gouvernement viendrait faire en cette grève.

Toujours même calme parmi les grévistes. Hier un assaut d'armes a été donné à leur bénéfice.

On me dit que, si la presse républicaine et l'opinion publique n'agissaient pas bientôt, les tisseurs de Roanne quitteraient le pays en grande partie, et certains d'entre eux se verraient dans la nécessité de se soumettre. Mais alors, que de rancunes, que de souvenirs! Franchement, dans l'intérêt même des patrons, la conciliation est préférable.

—

Le *Citoyen* annonce que la Fédération du centre a décidé de porter de cent à trois cents francs la garantie des « Bons ouvriers émis par la population gréviste de Roanne. »

Les socialistes d'Issoudun ont envoyé une adresse aux travailleurs de Roanne, avec le produit d'une souscription ouverte par eux au profit de ces derniers.

—

Paris, 7 mars, soir.

Plusieurs membres de la Société de l'Union des fabricants de Roanne ont été reçus ce matin par le ministre de l'intérieur, qu'ils ont entretenu de la situation des ouvriers grévistes. Ils demandent que les mesures les plus énergiques soient prises contre les étrangers qui viennent soulever des difficultés entre les ouvriers et les patrons.

A GRENOBLE

Une réunion générale des ouvriers appartenant aux diverses corporations qui se sont mises en grève a eu lieu à Grenoble.

On espère qu'un arrangement interviendra prochainement et mettra fin à la grève.

L'agitateur Fournière.

L'agitateur Fournière, arrêté, comme on sait à Nîmes, à la suite d'un mandat de comparution, a été mis en liberté peu d'heures après. Le soir même, il expliquait le motif de son arrestation et faisait une conférence sur la Chambre syndicale. L'auditoire, fatigué, n'a pas attendu la fin de ses tirades monotones.

L'*Intransigeant* dit que Fournière a été relâché après cinq heures d'incarcération, parce qu'il a manifesté l'intention d'en appeler des cinq jugements qui l'ont frappé.

Le même journal apprend que le citoyen Fournière est sous le coup de nouvelles poursuites. Il est accusé « d'avoir à Bességes, Castillon, Robiac, etc., depuis moins de trois mois, amené ou tenté d'amener, maintenu ou tenté de maintenir, à l'aide de violences, voies de fait, menaces ou manœuvres frauduleuses, une cessation concertée de travail, dans le but de porter atteinte au libre exercice de l'industrie, et ce par suite d'un plan concerté. »

L'affaire viendra vendredi prochain devant le tribunal correctionnel d'Alais. C'est, paraît-il, Me Gaillard, le nouveau député d'Orange, qui défendra le citoyen Fournière. Le lendemain samedi, l'affaire intentée par Fournière au *Journal du Midi* sera appelée au tribunal de Nîmes. C'est Me Baragnon qui défendra le journal. On sait que le *Journal du Midi* avait accusé Fournière d'être payé par les capitalistes anglais. Il paraît que le journal poursuivi a l'intention d'appeler comme témoins MM. de Lanessan, Henry Maret, le général Courty et le préfet.

A PARIS

Paris, 7 mars.

Un certain nombre de patrons ayant accepté le prix de 60 centimes par heure, qui leur était demandé par les ouvriers jardiniers, le travail a repris à Paris ainsi que dans la plupart des autres communes.

Toutefois, l'entente n'est point encore générale, la chambre syndicale des ouvriers convoque les patrons pour ce soir, mardi, à sept heures et demie, dans la salle Rivoli, rue Saint-Antoine.

D'après les intentions manifestées de part et d'autre, on espère que cette réunion contradictoire, dans laquelle on entendra successivement les délégués des patrons et des ouvriers, amènera une prompte solution de la crise.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Colis postaux

L'*Officiel* de mardi publie le décret suivant :

« Le service des colis postaux commencera à fonctionner le 1er avril 1882, dans les rapports de la France (y compris la Corse et l'Algérie) et de la Tunisie avec les Pays bas.

» L'affranchissement des colis postaux sera obligatoire. La taxe à payer en France, en Corse, en Algérie et en Tunisie, par l'expéditeur d'un colis postal à destination des Pays-Bas, sera fixée conformement aux indications du tableau ci après que nous reproduisons, en donnant les lieux de dépôt, de transaction et la taxe.

Gare de la France continentale, Voie de Belgique ou d'Allemagne : 1 60.

Agence au port d'embarquement en Corse, voie de Marseille ou de Nice : 1 85.

Agence à l'intérieur de la Corse, voie de Marseille ou de Nice : 2 10.

Agence de la Compagnie maritime au port d'embarquement en Algérie, voie de Marseille ou de Port-Vendres : 2 10.

Gare d'Algérie, Voie de Marsille ou de Port-Vendres 2 10.

Agence de la Compagnie Maritime au port d'embarquemsnt en Tunisie, Voie de Marseille : 2 10.

Gare de Tunis, voie de Marseille : 2 25.

» Sont applicables aux colis postaux échangés entre la France, la Corse, l'Algérie et la Tunisie, d'une part, et les Pays-Bas, d'autre part, toutes celles des dispositions des décrets susvisés qui ne sont pas contraires au présent décret. »

—

La douane Russe.

Saint-Pétersbourg, 7 mars.

La *Gazette du Turkestan* publie le tarif des droits de douane à prélever sur le thé anglo-indien, et une ordonnance concernant le contrôle du commerce d'importation sur les frontières des khanats de l'Asie centrale.

Il ressort de ce document que toutes les marchandises anglo-indiennes, à l'exception du thé, des étoffes de mousselines et de l'indigo, les marchandises européennes, persanes et turques, ne peuvent pas être importées.

Le commerce du thé est admis moyennant un droit de douane de 36 kopecks par livre ; l'indigo paie un droit de 6 roubles par poud ; les étoffes de mousseline paient un rouble par livre, y compris l'enveloppe et sans distinction de qualité.

NOUVELLES MILITAIRES

Répartition des classes de 1866 à 1880

(1er semestre 1882)

Du 1er janvier au 30 juin 1882, les classes astreintes au service militaire sont ainsi réparties :

1° *Armée active* : Classes de 1876, 1877, 1878, 1879, 1880.

2° *Réserve de l'armée active* : Classe de 1872, 1873, 1874, 1875 ; cette dernière était dite « la plus jeune classe de la réserve de l'armée active ».

3° *Armée territoriale* : Classe de 1867, 1868, 1869, 1870; cettt dernière étant dite « la plus jeune classe de l'armée territoriale ».

4° *Réserve de l'armée territoriale* : Classes de 1862, 1863, 1864, 1865, 1866; cette dernière étant dite « la plus jeune classe de la réserve de l'armée territoriale ».

NOTA. — Les engagés volontaires, les anciens remplaçants, les hommes qui ont été remplacés ou qui se trouvent, pour quelque motif que ce soit, dans une situation spéciale, marchent avec une des classes indiquées ci-dessus, conformément aux indications de leur livret individuel.

AVIS. — En France, seront appelés, en 1882, à une réunion d'instruction, les réservistes des classes de 1873 et 1875, ainsi qu'une partie des hommes de toutes armes des classes de 1870 et 1871 appartenant à l'armée territoriale.

Seront également appelés en 1882 les hommes des classes 1868 et 1869, appartenant aux troupes montées de l'armée territoriale qui devaient accomplir leur période d'instruction à l'automne de 1881, et qui ont été ajournés à l'année suivante.

Des affiches et avis publiés en temps utile feront connaître les dates des appels.

En Algérie, l'appel pour une réunion d'instruction comprendra les réservistes de toutes armes de l'armée active des classes de 1875, 1879, ainsi que les hommes de toutes armes de l'armée territoriale des classes de 1869, 1871, 1873.

Ce tableau sera valable du 1er janvier au 30 juin 1882.

—

M. Bondis, lieutenant au 1er régiment de zouaves est nommé capitaine au 1er de ligne.

M. Bedel, lieutenant-trésorier du 16e bataillon de chasseurs est nommé capitaine au 2e des dits bataillons.

M. Donop, chef d'escadrons au 6e régiment de chasseurs est nommé lieutenant-colonel au 1er de dragons.

M. de Thieffries de Layens, sous-lieutenant au 19e régiment de chasseurs est nommé lieutenant au 5e de hussards.

M. Bridoux, sous-lieutenant au 14e de dragons est nommé lieutenant au 3e régiment de chasseurs d'Afrique.

M. Launay en résidence à Montreuil-sur-Mer, et M. Salle en résidence à Avesnes, ingénieurs de 2e classe des ponts-et-chaussées sont nommés capitaines de réserve dans le corps du génie.

M. D'Or, capitaine au 8e de ligne est nommé capitaine-adjudant-major au corps.

Officiers du 1er corps d'armée proposés pour l'avancement et figurant au tableau dressé pour l'année 1882.

Pour le grade de lieutenant-colonel :

M. Manson, chef de bataillon au 127e de ligne.

M. Amos, commandant le 16e bataillon de chasseurs à pied.

Pour le grade de chef de bataillon :

M. Escalier, adjudant-major au 110e de ligne.

M. Guinaudeau, adjudant-major au 84e de ligne.

M. de l'Etoile, adjudant-major au 16e bataillons de chasseurs.

M. Gannat, capitaine au 33e de ligne.

—

DANEMARK. — Les fortifications de Copenhague. — Le gouvernement danois vient de reconnaître enfin la nécessité de fortifier solidement non seulement leur capitale, mais encore quelques autres points stratégiques.

Le seul obstacle aujourd'hui à l'exécution du plan d'ensemble favorablement accueilli par la majorité des officiers de l'armée et adopté en principe par le Comité de défense nationale serait l'opposition d'une partie de la Chambre.

Quelques députés égarés par leur patriotisme même, — car nous ne voulons pas admettre que leur proposition soit dictée par un tout autre sentiment, — proposent de remplacer par une alliance offensive et défensive avec l'Allemagne le système de fortification à l'étude. Un certain banquier fort opulent, le sieur Oldenburg a même publié dernièrement pour défendre cette thèse une brochure répandue partout à profusion et empreinte de la plus ardente almanophilie.

Elle n'a pas même obtenu un succès d'estime.

Et, la preuve, c'est que le gouvernement vient de demander à la Chambre un crédit de cent millions pour la construction aussi rapide que possible d'une ceinture de retranchements autour de Copenhague et l'établissement immédiat de camps retranchés destinés à couvrir la capitale.

Cette demande a été bien accueillie par le pays et tout fait espérer qu'elle aboutira prochainement, en donnant gain de cause au parti des almanophobes, c'est-à-dire au vrai parti national.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

Dans le scrutin sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Charles Boysset, tendant à l'abrogation du Concordat, voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord :

Ont voté pour : MM. Cirier, Desmoutiers, Guillemin, Bernard, Giroud, Masure, Legrand (Pierre), Legrand (Louis), Trystram, Girard.

Ont voté contre : MM. Brame, *Debuchy*, Bergerot, Outters, Plichon, des Rotours.

N'ont pas pris part au vote : MM. de Marcère et Screpel.

—

Hier, à sept heures du soir, a eu lieu à Lille, dans la salle des fêtes de l'Hôtel des Pompiers, le banquet offert par l'agriculture, le commerce et l'industrie, à M. Paul Cambon, ancien préfet du Nord.

La salle, décorée avec goût, contenait environ cent cinquante personnes. M. Testelin, sénateur, présidait.

Nous passons sur le menu du dîner, pour donner immédiatement le résumé des toasts qui ont été portés.

Voici en résumé ce qu'a dit M. Testelin président du Conseil général du Nord :

M. Testelin déplore qu'un sentiment général de satisfaction qui règne dans cette assemblée, doive se mêler aussi l'expression du regret qu'inspire le départ de M. Cambon.

Il retrace à grands traits les difficultés que doit surmonter un préfet pour bien administrer un département comme le nôtre et conclut en disant que deux choses peuvent adoucir nos regrets : la nomination de M. Jules Cambon comme préfet du Nord et celle de son frère, tête aujourd'hui, au poste élevé pour lequel il est désigné.

Je bois, dit-il, au ministre plénipotentiaire de la République française en Tunisie, à M. Paul Cambon.

M. Emile Delesalle, président de la Chambre de commerce, a prononcé les paroles suivantes :

Messieurs,

Je représente au milieu de vous un corps qui, heureusement pour lui, se trouve en dehors des luttes politiques ou religieuses, et dont l'unique mission est de veiller aux intérêts commerciaux et industriels du pays.

C'est pour remplir un devoir de reconnaissance publique, que la Chambre de commerce de Lille a voulu remercier son Président d'honneur du précieux concours qu'il lui a prêté en maintes circonstances, notamment dans la question douanière et celle du Grand Canal du Nord.

Je ne vous ferai pas l'éloge de l'éminent administrateur que nous allons perdre; une voix, plus autorisée que la mienne, s'est acquittée de cette tâche avec un tact et une modération dont nous devons lui savoir gré.

La Chambre de Commerce a pu, mieux que personne, apprécier les hautes aptitudes de M. Cambon et le rare talent d'assimilation qui le caractérise. Aussi espérons-nous que dans la nouvelle carrière où il vient d'entrer, notre ancien Président n'oubliera pas des intérêts qu'il a longtemps défendus avec autant de zèle que d'intelligence.

Quant au nouveau Préfet du Nord, nous croyons pouvoir compter qu'il suivra la route tracée par son prédécesseur et marchera résolument sous un drapeau qui nous réunit tous, celui de la défense du travail national.

Je porte la santé de M. Cambon.

M. Thelliez, président de la Société des Agriculteurs du Nord, formée sous l'égide de M. Paul Cambon, dit que cette Société s'honorera en inscrivant le nom de M. Cambon en tête de la liste de ses membres; il lui souhaite une fortune toujours favorable et l'assure qu'il trouvera toujours dans la Société des Agriculteurs ses meilleurs et plus sûrs amis.

M. Cambon s'exprime en ces termes :

Je serais embarrassé de répondre aux toasts qui viennent de m'être portés par MM. Testelin, Delesalle et Thelliez, si je ne me sentais ici au milieu d'amis bienveillants. Je n'ai rien fait pour mériter cet honneur, si ce n'est que je vous ai laissé tranquillement faire vos affaires et cherché à seconder vos efforts.

L'honorable M. Testelin, en traçant tantôt le tableau des difficultés que rencontre un préfet dans l'accomplissement de sa mission en a chargé les couleurs évidemment dans le seul but de m'être agréable.

Au milieu des populations du Nord, il est facile d'administrer; il suffit de se pénétrer des intérêts de la région et d'agir en tout avec sincérité. Je voudrais qu'il en fut de même en Tunisie.

M. Cambon retrace les principaux faits de son administration et termine en disant que le département n'est pas assez connu de nos hommes d'Etat.

Il me faut quitter, dit-il encore, cette population à laquelle je suis si fermement attaché; il est des devoirs auxquels on ne peut se dérober. Je m'en vais dans un pays inconnu, au milieu d'embûches de tout genre, chargé d'une mission hérissée de difficultés; mais je vois sur cette terre se profiler au loin le drapeau de la France. Je n'ai pas le droit de refuser le concours qui m'est demandé.

Je resterai toujours uni à vous de prés comme de loin. Je bois au plaisir de vous revoir!

Voici les paroles prononcées par M. Jules Cambon :

Messieurs,

Je ne sais si je devrais prendre la parole, car je ne suis pas encore installé comme préfet du Nord, mais je ne puis résister aux désirs de répondre aux paroles gracieuses et aux souhaits de bienvenue qui viennent de m'être adressés.

C'est un grand honneur, c'est aussi une lourde charge que d'administrer un département comme celui-ci, car vous tenez, messieurs, la première place dans le pays par votre richesse, par votre travail, par votre puissance de production. Tout à l'heure, on a parlé du rôle des préfets; j'ose dire qu'il a grandi depuis que notre pays est entré dans la voie des réformes démocratiques. Peu à peu, l'esprit de la démocratie pénètre toutes les parties de notre Constitution : — à tous les degrés de l'échelle politique, pour les affaires des communes, comme pour celles des départements, comme pour celles de l'Etat, la volonté s'affirme de faire soi-même ses propres affaires.

Messieurs, ce sont là d'excellents symptômes; ce sont là les progrès de l'esprit politique en France, c'est là la conséquence naturelle et salutaire du suffrage universel. — Mais il ne faut pas que cet esprit d'indépendance locale tende à devenir un esprit d'isolement, et c'est ici que la tâche des préfets a grandi et qu'elle est devenue plus laborieuse, car c'est à eux qu'il appartient de resserrer le faisceau des intérêts locaux en une seule force nationale, c'est à eux qu'il appartient de faire concourir l'individualité départementale à l'harmonie de la République, à l'unité de la patrie française.

Messieurs, pour remplir cette tâche, l'administration a besoin d'être soutenue par l'opinion ; elle a besoin de votre bonne volonté, de cette bonne volonté qui rend tout aisé et facile. — J'ose espérer qu'elle ne me manquera pas. Depuis Dunkerque jusqu'à Avesnes, je sais quels intérêts divers sont en jeu. — C'est ici un port de mer, qui est appelé à devenir l'un des premiers des mers du Nord et où tant de travaux sont déjà commencés ; c'est là des Ecoles d'apprentissage que l'on veut fonder ; ce sont des chemins de fer à construire et ces voies navigables qui doivent vous relier plus rapidement au centre de la France et ouvrir des débouchés faciles à vos charbons ; c'est enfin cette grande question du régime économique de notre industrie, que nous voudrions voir combattre à armes égales l'industrie étrangère.

Messieurs, sur tous ces points, j'essaierai de suivre les traditions que me laisse mon prédécesseur. Il ne m'appartient pas de parler de lui — je suis le seul ici qui ne puisse le faire — mais je sais que je réponds à votre pensée en vous disant que j'apporterai dans l'étude des questions qui vous préoccupent, le même esprit qu'il y a apporté.

Vous jugerez plus tard du résultat de mes efforts; ils n'auront qu'un but : la grandeur et la prospérité du département.

Messieurs, je bois au département du Nord.

—

M. Jules Cambon, le nouveau préfet du Nord, a reçu aujourd'hui à 10 heures du matin le personnel des bureaux.

—

Les électeurs du canton Nord de Douai sont convoqués pour le 26 mars à l'effet d'élire un conseiller d'arrondissemet.

—

263 jeunes filles se sont présentées hier, aux examens pour le brevet de capacité. 152 ont été admises à subir les épreuves orales.

Voici leurs noms :

Mercredi matin à 8 heures

MMlles Achte. — Ardouin Caroline. — Hélène Ardoux. — Baert. — Ballenghien. — Bouttiguies. — Barbin. — Baroux. — Basselart. — Bathiat. — Boussart. — Beghin. — Berchery. — Bertrand. — Brebruyck. — Binon. — Blehaut. — H. Boquet. — Mathilde Boquet. — Boinet. — Bouvart. — Bouchery. — Bonnart. — Bossey. — Bouchez. — Boueix. — Brasseur. — Buchet. — Buysset. — Canipaigne — Cappelaere. — Carpentier. — Castelain. — Carlier. — Charlet, — Cherigié. — Chinot. — Courcot, — Courtois. — Dailly. — Daubrin.

Mercredi, à 2 heures du soir

Mlles Daneau. — Deboey. — Debreyne. — Declerc. — Defives. — Deflandre. — Dehaussy. — Delcroix. — Depeckor. — Deraet. — Dervaux. — Deshouvrie. — Desoin. — Despierre. — Desrumeaux. — Devicke. — Dezeuvre. — Dhondt. — Didry. — Doleac. — Duflot. — Dolon — Dupont. — Durot. — Duvillers. — Fasciain. — Fichery. — Fiévet. — Marie Fontaine. — Julie Fontaine. — Fourment. — France. — Geiger. — Guibal. — Hallard. — Hary. — Hautefeuille. — Havart. — Havez. — Hette. — Heyndruicke.

Jeudi matin à huit heures.

Mlles Hisette. — Houvenaghel. — Hiellen. — Hurel. — Jacques. — Jouniot. — Klintz. — Kolb. — Labis. — Lamblin. — Lamford. — Lamour. — Lamy. — Lausent. — Marie Lefebvre. — Eugénie Lefebvre. — Marie Lefebvre. — Legeai. — Legrand. — Leleu. — Lemaire. — Lemogne. — Leprêtre. — L'Herminez. — Leroy. — Lesage. — Loridan. — L'Heureux. — Laurince. — Mahieu. — Maillard. — Mallagié. — Maret. — Martin. — Masseret. — Minon — Mordacq. — Morel. — Mouliniez. — Neutiant.

Jeudi à 2 heures

Nicolle. — Nuyst. — Paindavoine. — Palain. — Parsy. — Partingten. — Pérot. — Petit. — Planque. — Planque. — Plaquet. — Poiries. — Renaud. — Reblain. — Richard. — Robert. — Rock. — Romel. — Rouveau. — Rose. — Roussel. — Screpel. — Selain. — Telliez. — Vandenbusche. — Vandepitte. — Vel. — Vitaux. — Voisin. — Voitout.

—

Un feu qui aurait pu avoir de graves conséquences s'est déclaré à minuit, à l'*Hôtel du Grand-Cerf*, rue du Collège.

Un de nos reporters qui habite la maison nous remet la note suivante :

« A minuit, je fus réveillé en sursaut par les cris: au feu ! Je sautai à bas de mon lit et descendis immédiatement.

» L'escalier était rempli de fumée et je pouvais à peine respirer.

» Tous les locataires de la maison, réveillés comme moi, cherchaient partout des allumettes. (Dans ces circonstances-là, on ne trouve jamais rien). Enfin, après maintes allées et venues, nous réussîmes à allumer une bougie. Le feu s'était déclaré dans la salle du café de la maison et le premier étage commençait déjà à flamber.

» C'est M. Florimond Dereu, employé de commerce, qui, le premier, a donné l'alarme. Ce monsieur revenait du théâtre et se rendait à son domicile. En passant dans la rue du Collége, en face de l'hôtel, il vit la fumée qui sortait par les fenêtres. Frappant aussitôt à coups redoublés sur la porte d'entrée, il réussit à éveiller les gens de la maison.

» Les pompiers arrivés sur les lieux au bout de quelques minutes, ont rivalisé de zèle. L'un d'eux surtout, le sieur Benoît Delplante, rendu le premier, a déployé une vivacité, une présence d'esprit et une intelligence remarquables. On ne pourrait trop le féliciter. Ayant vu, de mes yeux, ce qu'il a fait, j'en parle avec connaissance de cause. Après une demi-heure de travail, on s'est rendu maître de l'incendie.

» Nous ne manquerons pas, en cette occasion, de féliciter la police de la manière dont elle a agi en nous aidant à faire évacuer les *gêneurs* (pour ne pas employer un autre terme), qui fourmillaient dans toutes les chambres de l'hôtel.

» On ne peut fixer au juste le chiffre des pertes. La maison est heureusement assurée.

» La cause de cet incendie est due à une fuite de gaz qui existait près du compteur. Quoi qu'il en soit, et sans rien attribuer à la malveillance, on ne s'explique pas comment le feu a pu prendre. »

—

Voici les numéros gagnants de la tombola tirée chez Mme veuve Delgrange, cabaretière à l'estaminet du *Général Négrier*, rue de l'Ommelet, au profit d'une mère de famille pauvre :

4646— 139—2506—6902—7263—2456—7412 — 1286
— 863— 258—1236—5017— 17—2369—5582 — 5739
—7235—6764— 701—9413—4257—7077—7385 — 7674
—1398—6 15—4060—5994—6801—7068—1279 — 5981
—1795—426 —3 62—5411—2759—256 —4767 — 4126
—7681—6564— 84 —3789—3963—4468—6807 — 7869
—5549—4 13—2633—4788— 946— 48 —7484 — 5927
— 456—6687—3737—6942—1668—4640— 824 — 1311
—7554—7 78 —1785—6783—5123—9161—7370 — 2969
—4 4 —6454—7893—4337—6848—6944—5773 — 7846
— 374—1218—6 80— 869—4 85—7927— 93 — 3974
—1859—3361—4493—6764—4452—3915—7855— 258
—154 —778 —5407—4159—5176—7059—5960 — 7226
—3117—5877—3164—7987—5360—4390—6 81 — 3988
—7517—7727—6547—5480—3000— 773—2648 — 1031
—655 2—4444— 408—2635—5309—4223—3785 — 635
—1272—6217—5487— 783—2879— 892—7884 — 6701
—1540—6880—5147—3550—5267—6 82—4 7 — 2779
—8272— 753 —5951— 23 0—1577—3514—6575 — 566
—1184—1859—6257—4694—3489—2372—4442 — 3293
—1227—7290—1557—7779—5189— 847—4669 — 7287
—6382—7321—1092— 041— 17 —7681—6614 — 4727
—6246— 736 —2608—1472—3287—5924— 24 — 5755
—1844—1255— 112—9227—6 22—1447—1971 — 4080
— 619—5845—3100—4324—3872—7052— 995 — 87
—7047— 847.

—

Hier, vers trois heures trois quarts, la machine à vapeur portant le n° 4, partant de Lille pour Roubaix, en arrivant près de la guérite de l'employé des tramways, située à côté de la porte St Maurice, a tamponné une carriole attelée d'un cheval et conduite par le nommé Henri Spriet, marchand boucher à Ronchin.

Dans la voiture se trouvaient Mme Spriet et ses deux enfants qui en ont été quittes pour la peur, mais la voiture a été fortement endommagée et le cheval blessé aux jambes et au poitrail.

Un chariot qui passait au même instant fut également atteint par la machine et a éprouvé quelques avaries. Il n'y a eu que des dégâts matériels.

—

La Faculté des lettres ouvrira le lundi, 27 de ce mois, à 8 heures du matin, au siége de la Faculté, rue de l'Université, à Douai, une session extraordinaire pour la collation du grade de licencié.

—

Le Tribunal de Commerce de Tourcoing a procédé, hier, en séance solennelle, à l'installation de ses membres élus le 29 décembre dernier.

Les anciens présidents du Tribunal, MM. Jourdain-Defontaine et Taffin-Binault, honoraient la cérémonie de leur présence.

Les magistrats consulaires à installer étaient :

M. François Masurel, président ; MM. Lesaffre-Lemaître et Mahieu-Lorthiois, juges.

MM. Jules Desurmont-Dumanoir et Duprez-Lepers, juges suppléants.

Le nouveau président M. François Masurel a prononcé un discours dont nous donnerons le texte ultérieurement.

Il a été fait lecture du compte-rendu des travaux du Tribunal de Commerce, pendant les années 1880 à 1881.

L'assistance était nombreuse.

Le soir, M. François Masurel a donné un banquet, auquel assistait M. Hassebroucq, maire.

—

Un bien malheureux accident nous est signalé :

Hier, vers deux heures après-midi, un ouvrier peintre nommé François Maquebert, âgé de 60 ans, demeurant au *Blanc-Seau*, aidait des ouvriers maçons à monter, au moyen d'un treuil, une lourde pierre sur un mur dans l'école en construction au *Sentier de Roubaix*.

La pierre en s'appuyant sur le faîte du mur haut de 4 à 5 mètres, fit tomber plusieurs briques dont l'une atteignit à la nuque Maquebert qui était courbé sur la manivelle du treuil.

Il tomba sans connaissance ; la brique avait ouvert une forte blessure d'où le sang s'échappait abondamment.

Un médecin appelé, fit reprendre au bout d'un instant ses sens au blessé.

Il s'est produit un cas physiologique curieux : le coup aporté sur une des circonvolutions cérébrales qui a déterminé la perte de la parole : ce mutisme sera fugace, espérons-le, surtout s'il y a guérison de la lésion cérébrale.

Maquebert a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

—

Nos ivrognes !.....

Hier, à 7 heures du soir, Léon D... âgé de 47 ans, marchand de légumes demeurant à la *Malcense* (Tourcoing) se trouvant en état d'ivresse, faisait un tapage infernal à son domicile. Il frappait sa femme, menaçant de la tuer et de mettre l'incendie chez lui.

Un rassemblement de plus de deux cents personnes s'est vite formé en face de la tumultueuse maison, jusqu'au moment où la police arrivant mis fin à ce scandale en emmenant au poste le trop turbulent légumier.

—

M. G. Sinsoilliez, vient d'accepter, pour la seconde fois, la direction du Casino de Dunkerque.

—

Jeudi, 9 mars, à 8 heures 1/4 du soir, dans la salle ordinaire des cours, M. Guillot traitera du projet de chemin de fer Transsaharien et exposera les études qui ont été faites à ce sujet dans le Sud de l'Algérie et dans le Désert.

Dimanche 13 mars, à 3 heures précises, dans la salle des concerts de l'ancien cercle du Nord, M. Henry traitera : de la Distribution Géographique des langues à la surface du globe, et composera les particularités les plus intéressantes que présentent leurs différents groupes.

—

Le procès en diffamation intenté par Mlle Blanche Ollivier, du Grand-Théâtre de Lille, contre M. Lebigot, éditeur du *Nord artiste*, à l'occasion d'un article publié contre elle, a été rayé du rôle, à l'audience correctionnelle d'aujourd'hui. A l'appel de l'affaire, Me Werquin, père, avocat de la demanderesse, a demandé, en son nom, la radiation pure et simple, ce qui a été accordé.

—

Un jeune mauvais sujet, belge d'origine, la terreur de son quartier, a comparu devant la seconde chambre correctionnelle, comme n'ayant pas obtempéré à un arrêté d'expulsion pris contre lui par M. le Préfet du Nord.

Il soutenait avec effronterie au tribunal et à M. Dumarchey, commissaire de police qu'on ne lui avait pas signifié l'arrêté.

Il est à noter que cette décision préfectorale n'a été prise que sur demande instante du père d'Alberti, lequel avait été nombre de fois déjà frappé par son fils dénaturé.

Le tribunal applique au coupable deux mois de prison avant le retour en Belgique.

—

Un article de journal avait fait croire hier matin à Lille, que le caissier de la Compagnie des Tramways du Nord était en fuite, laissant dans sa caisse un déficit d'une quarantaine de mille francs.

Il y avait confusion sur la personne et la qualité du coupable et voici sans doute ce qui a donné lieu à cette nouvelle erronée :

Le Parquet de Lille vient de lancer un mandat d'arrêt et de faire une demande d'extradition contre le nommé Dumuis, caissier de M. Martin, rue d'Antin, entrepreneur de la Compagnie des Tramways de Lille. Dumuis a disparu depuis quelques jours, laissant dans sa caisse un déficit de près de 40,000 francs.

—

Mardi matin, on a trouvé sur l'Esplanade de Lille, le cadavre d'un homme paraissant âgé de 40 ans et ne portant aucun papier de nature à établir son identité ; il a été transporté à la Morgue.

Dans l'après-midi, il a été reconnu : c'est le nommé Ferdinand Deswallers, 36 ans, père de deux enfants.

Deswallers vivait séparé de sa femme; on l'a rencontré lundi soir ivre-mort et l'on croit que ce malheureux a succombé à une congestion cérébrale.

—

Il est à peine croyable combien se multiplient, depuis quelque temps, non pas les délits, mais les *procès* de chasse entre propriétaires où locataires de *réserves*.

Suivant l'expression d'une habitué de la police correctionnelle, assistant hier aux débats des 8 où 10 affaires de ce genre qui se sont plaidées: il n'y aura bientôt plus de place ici pour les *braconniers* !

—

Marché aux grains du 8 mars 1882. — Blés blancs: marées 24, hectolitres amenés 501, hectolitres vendus 501, hectolitres remis ». — Blés macaux : Marées 4, hectolitres amenés 77, hectolitres vendus 77, hectolitres remis ». — Prix des blés blancs : de 21 à 25 fr. l'hectolitre. — Prix des blés macaux : de 19 fr. à 20 fr. 50 l'hectolitre. — Vente ordinaire, baisse insensible.

Théâtre de Roubaix.

MIGNON a été joué hier, à Roubaix, d'une façon très-satisfaisante par les artistes du théâtre de Tournai.

Longtemps avant le lever du rideau il n'y avait plus une seule place libre et le directeur a dû refuser du monde.

Par suite de la chaleur étouffante qui régnait dans la salle, les loges sont restées ouvertes pendant toute la soirée. Cette circonstance a permis aux spectateurs moins exigeants d'assister à la représentation (debout sur des chaises) par l'entrebaillement des portes.

Comme nous venons de le dire la pièce a été parfaitement représentée et M. Deschamps ne doit certes pas regretter les démarches qu'il a faites pour procurer aux roubaisiens le plaisir d'entendre ce délicieux opéra-comique.

Nous félicitons sincèrement tous les artistes, sans oublier les musiciens de l'orchestre, du talent dont ils ont fait preuve et nous sommes persuadé s'ils reviennent souvent parmi nous, qu'ils recevront toujours du public, l'accueil qui leur a été fait hier soir.

EXPROPRIATIONS DE LA RUE DE LA GARE

Suite de l'audience du 7 mars

Juge directeur : M. Rémy.

M. BAYART-DEPLECHIN, n° 4, rue Nationale.

Offre : 13,500 fr.; demande 72,966 fr.; allocation 50,000 fr.

M. DESVIGNES-BAYART (*la Société civile*) J.-B. BAYART et neveu.

Offre, 4,000 fr.; demande, 43,488 fr. ; allocation, 15,000 fr.

L'audience est suspendue pour un quart d'heure.

A la reprise, à deux heures 25, on appelle :

AFFAIRE DE M. BERNARD-WELCOMME, marchand de tapis, propriétaire de l'atelier rue de l'Espérance, 2.

Me JUSTIN RUFFELET, au nom de l'exproprié, formule une demande d'indemnité totale de 20,968 fr., qu'il justifie par le total des dépenses faites ou à faire par suite de l'expropriation.

Me BASQUIN, repousse les chiffres déduits par Me RUFFELET et n'offre que un franc.

AFFAIRE DE M. DEBOOSÈRE-REYNART, rentier à Bruxelles, propriétaire d'une maison n° 4, rue de l'Espérance.

Me OVIGNEUR représente les intérêts de l'exproprié et demande 1400 fr. d'indemnité.

Me BASQUIN répond aussitôt que la ville de Roubaix donne à M. Deboosère bien plus qu'elle ne lui prend.

Me OVIGNEUR vivement : voulez-vous nous céder le terrain que nous avons proposé d'acheter lors de l'enquête, et il y aura échange alors.

M. BASQUIN dit que la ville trouve trop bien son intérêt pour céder quoi que ce soit.

AFFAIRE DE M. POTTIER, cabaretier et mécanicien, locataire de la maison précédente.

Me JUSTIN RUFFELET demande 3 000 fr. d'indemnité pour M. Pottier.

On lui enlève la force motrice, par l'expropriation. Il ne peut plus utiliser son atelier.

Me BASQUIN, répond que l'exproprié bien est plus cabaretier que mécanicien. Or le cabaret n'est pas touché. M. Pottier n'est privé de sa force motrice que pour 8 mois de bail. Offre : 500 fr.

AFFAIRES FRANÇOIS ET HENRI GOUBE, propriétaires de la maison n° 27, rue de l'Hospice.

Me JUSTIN RUFFELET, formule une demande motivée de 75,999 fr.

La situation de cette maison, est, ce que l'on appelle à Roubaix *un bon pied* de fabrique. Cela en augmente la valeur.

Me BASQUIN, entre cette demande et l'offre de la ville, l'écart est considérable.

La ville estime seulement à 60 francs le prix du mètre de terrain.

L'avocat de la ville porte l'offre d'indemté à 39,204 francs.

AFFAIRES DE MM. CORNILLIÉ FRÈRES, 25 rue de l'Hospice.

Me WERQUIN, demande en total 74,576 d'indemnité pour ses clients.

Il porte à 120 fr. le prix du mètre carré de terrain sur ce point.

Me WERQUIN s'étonne quand il entend dire que M. le Maire de Roubaix veut *en conscience* offrir le prix des terrains, puis il estime ceux-ci à 60 francs !

Vous faites tort à la conscience de M. le Maire de Roubaix. Et vous appelez cela des prix *sérieux* !

Après cela, il y a des hausses et des baisses sur les prix des propriétés suivant les *hauts* et les *bas* de l'industrie, cela est vrai; mais Roubaix n'en suit pas moins le mouvement ascensionnel des propriétés foncières.

Les frères Cornillié ont toujours pratiqué la même industrie et dans le même quartier. L'expropriation va disperser leur clientèle.

Me BASQUIN discute et conteste les prix et appréciations de son adversaire. Toutefois, il arrive à une offre de 35,632 fr.

Il fait remarquer que, sur la Grand' Place de Roubaix, du terrain vient d'être vendu à 407 francs, et c'est sur la place !

Me WERQUIN. Oui, mais à l'autre extrémité !

AFFAIRE DE Mme PAQUOT, locataire, a transigé pour 400 francs.

Décisions du jury

Le jury se retire pour la seconde fois, pendant cette audience, dans la salle des délibérations. Il est cinq heures moins un quart.

A 5 heures 25, ils rend les décisions suivantes.

M. BERNARD-WELCOMME, marchand de tapis, 2, rue de l'Espérance :

Offre : un franc; demande : 20,968 ; allocation : 5,280 fr.;

M. DEBOOSÈRE-RAYNART, 4, rue de l'Espérance :

Offre : un franc; demande : 1,400 fr.; allocation : un franc.

M. POTTIER, 4, rue de l'Espérance :

Offre : 500 fr